Communiqué commun Solidaires étudiant-e-s/Sud éducation,

Alors que l'État turc accélère et intensifie la répression contre le mouvement kurde et ses soutiens, le syndicalisme indépendant, l'opposition de gauche et démocratique ainsi que la presse d'opposition, des milliers de personnes, syndicalistes, co-maires, journalistes, député.e.s, membres du DBP et du HDP sont actuellement en prison. Les conditions de détention se dégradent de jour en jour, avec des menaces, des attaques physiques, la confiscation ou l'entrave de tous les droits (parloir, correspondance, entretien avec un avocat). Torture et mauvais traitements, qui avaient reculé depuis une dizaine d'années, reviennent en force.
Les étudiant.e.s kurdes et révolutionnaires sont parmi les premier.e.s visé.e.s par cette répression. Près de 400 étudiant.e.s, en majorité Kurdes ou soutiens du mouvement kurde sont actuellement incarcéré.e.s dans les prisons turques.
Alors qu'une dictature fascisante s'installe en Turquie, avec l'état d'urgence qui a donné des pouvoirs démesurés à Erdogan, la vie du pays est rythmée par les décrets-lois, attendus avec angoisse et peur. Ce sont ces décrets qui ont annoncé le limogeage de plus de cent milles fonctionnaires, dont des syndicalistes de KESK, mais aussi la fermeture de plus de 375 associations.
Nous avons appris qu'un décret du 22 novembre 2016 avait supprimé le droit pour les étudiant.e.s incarcéré.e.s de se présenter aux examens. Le décret prive désormais les personnes incarcérés pour motifs de « terrorisme » (donc tous les étudiants incarcérés pour motifs politiques) du droit de se présenter aux examens qui se font en prison ou en dehors. Le droit déjà très précaire et peu mis en application de poursuivre ou d'entamer des études durant l'incarcération pour les étudiant.e.s emprisonné.e.s, leur a donc totalement été retiré. Le droit à l'enseignement des personnes incarcérées qui est un droit fondamental, est bafoué.
Dans ce pays, pour rentrer à l'université il faut passer un examen difficile, que l'on n'obtient qu'en passant par une prépa, souvent payante. Retirer le statut d'étudiant au personnes incarcéré.e.s au cours de leur formation est lourd de conséquence, et constitue une double peine.
Avec cette disposition, c'est aussi le principe de la présomption d'innocence, garanti par les lois internationales et turques qui est bafoué puisque la mesure concerne non seulement les étudiant.e.s condamné.e.s mais aussi les étudiant.e.s en détention provisoire pour raisons politiques dont le jugement est en cours. Cette disposition est de plus discriminatoire envers les prisonnier.e.s incarcéré.e.s pour des motifs politiques par rapport aux prisonnier.e.s de droit communs.

Nous condamnons cette mesure et demandons sa levée immédiate.

Non à la double peine !

Liberté pour tou.te.s les étudiant.e.s prisonnier.e.s politiques en Turquie !
Stop Erdoğan !